## APRÈS ART. 2 N° CL487

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2357)

### **AMENDEMENT**

N º CL487

présenté par M. Vercamer, M. Brindeau, M. Dunoyer, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sage et M. Warsmann

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.